

Paudex, le 3 juillet 2012

## USPI INFO n° 14/2012

### Politique : Référendum contre la révision de la LAT

**Le 15 juin 2012, les chambres fédérales ont adopté une révision de la loi sur l'aménagement du territoire à titre de contre-projet à l'initiative pour le paysage. Ce contre-projet est insatisfaisant à bien des égards et doit être combattu, raison pour laquelle l'USPI Suisse soutient le référendum contre cette révision lancé le 26 juin 2012 par l'Union suisse des arts et métiers (USAM).**

La révision de la LAT prévoit, contrairement à l'initiative pour le paysage, deux graves atteintes à la garantie de la propriété, à savoir une obligation de déclassement pour les zones à bâtir qui vont au-delà des besoins prévisibles pour les quinze années à venir et des obligations de construire assorties d'un délai et d'une menace de sanctions. L'économie a besoin de réserves de terrains stratégiques. Par ailleurs, cette opération aura un coût. Le canton du Valais devra supporter un coût de déclassement de près de trois milliards de francs. En outre, cette révision permettra aux cantons de procéder à des prélèvements de 20 % au moins sur les plus-values résultant de mesures d'aménagement.

Alors que l'aménagement du territoire est une tâche cantonale, cette révision tend à renforcer les compétences de la Confédération dans un domaine où précisément les spécificités cantonales doivent être préservées.

Par conséquent, le comité de l'USPI Suisse a décidé de soutenir le référendum lancé le 26 juin 2012 par l'USAM. Pour aboutir, l'USAM doit récolter 50'000 signatures validées d'ici au 4 octobre 2012. C'est le lieu de rappeler que seules les personnes suisses, majeures, ayant le droit de vote en matière fédérale peuvent signer la carte de signatures. Celle-ci doit être signée manuscritement par le signataire lui-même et une seule carte doit être remplie par commune. Si des signataires habitent des communes différentes, il y aura donc lieu d'utiliser des cartes différentes. Une fois signée, elle devra être renvoyée **d'ici au 22 septembre 2012 au plus tard** à l'USAM afin que l'USAM puisse faire valider la signature auprès de la commune concernée.

Les sections cantonales de l'USPI Suisse et tous leurs membres sont invités à signer et à diffuser le plus largement les cartes de signatures à commander au secrétariat de l'USPI Suisse, au moyen du bulletin de commande ci-joint.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Frédéric Dovat

Annexes: un bref argumentaire et un bulletin de commande